

## La CGTR ne signe pas l'accord NAO 2018

### Revendications de la CGTR vs Proposition de la Direction

- **Pouvoir d'achat** : 150 € d'augmentations collectives pour tous les salariés.

Au maximum un salarié aura 380 € brut annuel, soit 29 € brut / mois, environ 23 € net au maximum / mois.

- **Baisse du temps de travail** : passage à 32 h hebdomadaire.

Aucune proposition de la Direction !

- **Aide pour la garde des enfants jusqu'à 7 ans** : 100 € / mois

2018 : 9 € / mois / par enfant de - 3 ans et le salarié doit participer (1 €). Aide fixée sur la base de 62 enfants.

2019 : 83 € / mois / enfant de - 3 ans et le salarié doit participer (5,7 €). Aide fixée sur la base de 50 enfants.

#### Sous réserve du maintien du dispositif fiscal

- Une vrai GPEC : **Evolution / plan de carrière**

Aucune proposition de la Direction !

- **Classification** : **Passage en classe 3**

Pas de passage systématique, trop de contraintes imposées, la décision reste dans les mains du Responsable.

Que tu souhaites en savoir plus sur l'action de la CGTR GOI ou adhérer à la CGTR GOI pour soutenir celles et ceux qui défendent ou améliorent les droits des salarié(e)s dans notre entreprise. Tu peux prendre contact directement auprès d'un(e) Elu(e) de la CGTR GOI. Tu peux envoyer un mail directement à l'adresse suivante :

[scgtrgoi@gmail.com](mailto:scgtrgoi@gmail.com)